Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05 JUIL. 2023
ID : 026-212603252-20230703-DELIB02JUILL23-DE

Avis et Conclusions

du Commissaire Enquêteur

sur le projet de déclassement de : l'extrémité de l'Impasse Lucien CHAUTANT, VC 39 en vue de son aliénation

A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie de SAINT-RAMBERT D'ALBON, du 31 Mai au 15 Juin 2023.

Après avoir examiné le dossier mis à l'enquête et vérifié sa conformité

Après avoir fait une analyse personnelle du projet, prenant en compte la situation actuelle de cette impasse, issue de la coupure créée par la construction de l'autoroute A7,

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 026-212603252-20230703-DELIB02JUILL23-DE

Considérant que :

- l'enquête publique s'est déroulée conformément aux articles R 141 – 4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,
- l'information du public a bien été faite dans les formes réglementaires, et notamment dans le journal Le Dauphiné Libéré

Considérant que :

- Cette courte impasse est un cul de sac qui ne remplit plus la fonction de liaison qui était la sienne autrefois
- Elle n'est aujourd'hui plus utilisée que comme accès au garage PMA

Au regard des observations du public, favorables à son déclassement en vue de leur aliénation,

Considérant que cette partie de voie, objet de l'enquête, n'est plus affectée à l'usage public, ce qu'aucune observation faite au cours de l'enquête, n'a infirmé. Elle peut donc être déclassée du domaine public communal, pour être aliénée.

En conséquence,

J'émets un **AVIS FAVORABLE** au déclassement en vue de son aliénation de l'extrémité de l'impasse Lucien CHAUTANT entre la rue « des Grandes Terres » et l'Autoroute A7.

A Die, le 18 juin 2023
Le Commissaire Enquêteur,

André Roche

SAINT-RAMBERT D'ALBON 20